

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 18 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 18 octobre,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Bâtiment Lagarde à Castelnaud Montratier-Sainte Alauzie (Lot) sous la présidence de M. Jean-Claude BESSOU, président.

Étaient présents : Mesdames BILBAULT Solange ; DEPRET Huguette ; ESPITALIER Isabelle ; SABEL Marie-José ; TEULIERES Monique ; VINCENT Agnès.

Messieurs ALMERAS Jean-Pierre ; BACH Pierre ; BESSIERES Christian ; BESSOU Jean Claude ; BOUTARD Didier ; BRAMAND Bernard ; CAUMON Patrice ; COWLEY Joëls ; DOCHE Patrick ; GARDES Patrick ; JALBERT Christian ; LALABARDE Alain ; LAPEZE Alain ; MICHOT Bernard ; POUGET Claude ; RESSEGUIE Michel ; ROLS Jacques ; ROUSSILLON Maurice ; SALES André ; SEMENADISSE André ; VAYSSIERES Jean-Louis ; VIDAL Guy ; VIGNALS Bernard ; VINCENT Pascal.

Étaient excusés : Madame RECHE Arianne, Messieurs BERGOUIGNOUX Jean-Louis ; CANAL Christophe ; RAYNAL Gilbert ; RESSEGUIER Bernard.

Pouvoirs : Mme RECHE Arianne a donné pouvoir à M. LALABARDE Alain.

Monsieur le Président ouvre la séance à 17h30.

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUILLET 2017

Le compte rendu est validé sans remarque particulière.

2/ PERSONNEL :

2017-83 OBJET : CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION EN URBANISME

Le Président informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre de la compétence PLUi prise à compter du 27 mars 2017 et comme délibéré lors du conseil communautaire du 10 avril 2017 (délibération 2017-44), l'assemblée avait validé le recrutement d'un chargé de mission PLUi, à mi-temps.

A cet effet, M. le Président propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- la création d'un emploi de chargé de mission en urbanisme, rattaché à la grille indiciaire du grade d'Attaché Territorial (Catégorie A), à raison de 17 h 50 hebdomadaires,
- de créer le poste à compter du 19 octobre 2017.

Le traitement sera calculé par référence à l'échelle indiciaire correspondante.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Président,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Séance levée à 18 h 00

Le Président,
Jean-Claude BESSOU

signé

1